BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION*



VENTES

Immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial TERRAINS- APPARTEMENTS- MAISONS

- 2 200 € Sur la tranche inférieure ou égale à 22 000€
- 10 % Sur la tranche comprise entre 22 001€ et 40 000 €
- 6.5 % Sur la tranche comprise entre 40 001 € et 80 000 €
- 5 % Sur la tranche comprise entre 80 001 € et 150 000 €
- 4,5 % Sur la tranche comprise entre 150 001 € et 220 000 €
- 4 % Sur la tranche au-delà de 220 001 €

FONDS DE COMMERCE - TOUTE ACTIVITE

- 10 % Sur la tranche inférieure ou égale à 75 000 €
- 9 % Sur la tranche comprise entre 75 001 € et 150 000 €
- 8 % Sur la tranche au-delà de 150 001 €

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Dans ce barème est comprise la TVA aux taux de 20 %.



BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

^{*}Les tranches sont cumulatives entre elles.



LOCATIONS

Immeubles à usage d'habitation.
APPARTEMENTS- MAISONS

Nos honoraires de location sont de 6,25 % du loyer annuel hors charges.

Pour un loyer de 600 € hors charges + 50 € de charges soit un loyer mensuel d'un montant de 650 € charges comprises.

600 € X 12 X 0,0625 = 450 €

Les honoraires se décomposent comme suit :

•	Visite du locataire	:	75	€
•	Constitution du dossier du locataire	:	75	€
•	Rédaction du contrat de bail	:	150) €
•	Réalisation de l'état des lieux	:	150) €

Soit 450 €

Le montant total de ce dossier de location est donc de 900€ TTC à la charge pour moitié du locataire et du propriétaire, à la signature du bail.

Dans ce barème est comprise la TVA au taux de 20 %.

